

Pour le moment, je m'inquiète peu de savoir quel syndicat groupe les employés de la cinématographie, mais je dois avouer que, lors de la visite assez récente rendue à l'Office national du film par le comité de la radio-diffusion et du film, j'ai été fort surpris de constater que le personnel de l'Office n'était pas syndiqué. Mais qu'il adhère à la guilde internationale ou à la CSN, cela ne nous regarde pas.

Depuis que le ministre a répondu à la question, je n'ai pas cherché à obtenir d'avis juridique pour savoir si l'Office national du film exerçait ou non son activité dans les limites de son mandat. En principe, je ne m'oppose pas à ce que l'Office collabore à la réalisation de films avec Radio-Canada. Le public subventionne ces deux organismes et il est vraisemblablement en droit de s'attendre à en bénéficier d'une manière raisonnable. Mais je me demande: si la loi n'est pas claire, ne pouvons-nous pas lui donner la clarté qui lui manque? D'après la loi, si l'Office national du film n'est pas autorisé à faire de longs métrages, alors nous savons à quoi nous en tenir. D'autre part, si le gouvernement et Radio-Canada désirent que les moyens de l'Office servent à une telle fin, pour aider Radio-Canada, alors il conviendrait peut-être de modifier la loi.

Cependant, j'estime qu'au moment où l'industrie canadienne des longs métrages prendra son essor, les griefs de ce genre se multiplieront. En fait, le même grief a été formulé dans une publication que j'ai reçue l'autre jour; il s'agissait de *Canadian Film And T.V. Industry*, publiée à Toronto et qui comprend *The Canadian Moving Picture Digest*. J'ignore quel groupe cette publication représente, mais elle formulait en tout cas la même plainte au sujet du mandat de l'Office national du film. Je ferai d'autres observations lorsque nous étudierons le bill article par article; pour le moment c'est tout ce que je voulais dire.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): A mon sens, monsieur l'Orateur, nous devons nous orienter dans cette voie et, même si cette mesure législative s'est un peu fait attendre, je félicite le secrétaire d'État (M¹¹ LaMarsh) de l'avoir présentée. Une pays à population clairsemée comme le nôtre devrait s'intéresser à l'industrie cinématographique, qui exige des talents techniques et artistiques très poussés, mais peu de ressources naturelles. En outre, si nous parvenons à vendre nos films à l'étranger, nous redresserons sensiblement notre balance commerciale. Depuis les débuts de cette industrie, le Canada est presque le seul pays qui

n'ait pas bénéficié de notre argent et de nos talents.

Certains articles du projet de loi me réjouissent, surtout celui qui stipule que les films devront remplir certaines conditions:

...que, une fois achevé, le film, de l'avis de la Société, possédera, par sa création, son côté artistique ou son aspect technique, un caractère canadien appréciable...

Cette disposition créera sûrement des problèmes au ministre et à la Société. Dès l'achèvement d'un film, un député ne manquera pas de se lever à la Chambre et de demander pourquoi les deniers publics ont été affectés à un film semblable. Je me demande comment on pourra déterminer le sens de l'adjectif «canadien» dans l'expression «par sa création, son côté artistique ou son aspect technique, un caractère canadien appréciable».

Je m'interroge aussi sur la qualité des films produits. La Société recevra sûrement des demandes de gens qui ont toujours brûlé du désir de réaliser ce qui se fait de mieux en fait de films d'avant-garde, ésotériques ou modernes. Ils demanderont des fonds eux aussi. La Société devra un jour trouver le courage de rejeter certaines demandes. En fait, elle devra peut-être même rejeter un film déjà achevé.

Je rappelle au ministre, sans vouloir faire de comparaisons, l'embarras dans lequel s'est trouvé le général Franco, d'Espagne, lorsque, il y a quelques années, il a invité à revenir au pays les talents créateurs qui avaient dû s'expatrier. Un d'eux n'était nul autre que le fameux et talentueux cinéaste Bunuel qui, après son retour, s'est mis à tourner, à l'insu de Franco ou de son gouvernement, un des films les plus violemment anticléricaux qui aient jamais été réalisés. Le général Franco et ses agents eurent vent trop tard de ce film qui avait été tourné à leur barbe même. L'œuvre fut exportée clandestinement et présentée à un des grands festivals du film européen. Elle remporta tous les prix, ce qui n'était pas surprenant compte tenu du thème.

Il nous faudra surveiller la teneur des films, comme le prévoit la mesure. Je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas pu tourner au Canada *Le docteur Jivago*, mais je suppose que cette œuvre n'aurait pas eu un caractère canadien suffisant pour satisfaire aux dispositions de ce projet de loi. J'ose espérer qu'on n'imposera pas tant de restrictions à notre industrie cinématographique.

• (5.10 p.m.)

Au risque de contredire certains propos du député de Prince (M. MacDonald), je recom-